

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°1/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 39
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

La séance étant ouverte,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget de 2026 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2026

CHAPITRES	BP 2025+DM	25%
20 - immobilisation incorporelles	1 042 544,52	260 636,13
202-501-Frais réalisation documents urba		15 000,00
2031-515 - Frais d'études		245 636,13
204 -Subv d'équip versées	348 655,00	87 163,75
20421- 588-Biens mobiliers, matériel et études		7 359,75
20422-588- Privé Bâtiments et installations		50 000,00
20423-588- Projets infrastructures intérêt national		29 804,00
21 - immobilisations corporelles	4 640 028,01	1 160 007,00
211-515 Terrains nus		75 000,00
2128-515- Autres agencements et amgt terrains		330 985,00
21351-515-Installat° gale, agencement amgt const		57 000,00
2151-632-Réseaux de voirie		332 422,00
21538-632- Autres réseaux		200 000,00
2158-511-Autres instal, mat et outillag technique		8 600,00
2181-515 Installat° gal Agencement amgt divers		35 000,00
21828-511- Matériel de transport		50 000,00
21838- 020 Matériel bureau et informatique		22 000,00
2184-020- Mobilier		12 000,00
2188-020-Autres immo corporelles		37 000,00
23- immobilisations en cours	2 137 880	534 470
2313-515 Constructions		534 470
45 - Opération pour cpt de tiers	215 000,00	53 750,00
458104- 501- Mise en péril		53 750,00
	8 384 107,53	2 096 026,88

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

ID : 080-200071223-20260129-1_2026-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

